

# A tout petits pas vers une école inclusive

● Depuis 2009, le nombre d'enfants en situation de handicap qui sont intégrés dans l'enseignement ordinaire est passé de 523 à 2 069.

● L'intégration reste un parcours difficile pour les parents.

● Et si des écoles s'investissent, le budget est, à ce jour, gelé.

## “L'intégration est loin d'être un long fleuve tranquille”

**U**ne tasse de thé fumant devant elle, Juliette, 15 ans, a tout d'une adolescente épanouie : sourire généreux, lunettes à large monture noire, longue chevelure brune ondulée, pull à strass, jean “slim” et baskets colorées. Pourtant, à bien observer ce visage jovial, on perçoit à travers ses yeux sombres une certaine gravité, qui laisse deviner une force de caractère inhabituelle, une maturité peu commune.

**“Les mentalités changent, mais...”**

C'est que pour Juliette, aujourd'hui en 3<sup>e</sup> année secondaire dans une école bruxelloise, suivre sa scolarité demande un effort de tous les instants.

*“Juliette est atteinte d'une invalidité motrice cérébrale (IMC) à la suite d'une anesthésie et d'une anoxie, décrit sa maman, Natalia. Elle a ses facultés mentales mais est ralentie dans l'exécution de sa pensée, essentiellement dans sa motricité fine”.*

Juliette explique : *“Pour moi, c'est très difficile d'écrire. Aux cours, c'est vraiment dur de suivre, donc je dois écouter. Mais écouter, c'est dur aussi car, parfois, il y a du bruit ou bien je dois me concentrer alors que je suis fatiguée. J'ai aussi des problèmes d'articulation : des fois, je bégaye lorsque je dois présenter un exposé devant la classe ou alors, lorsque j'ai des sentiments forts, je ne parviens plus à m'exprimer. Et puis, j'ai aussi des*

*difficultés pour marcher”.*

Malgré son handicap, Juliette est inscrite depuis ses maternelles dans l'enseignement ordinaire. Et si la jeune fille a réussi son Certificat d'études de base (CEB) en 6<sup>e</sup> primaire et son Certificat d'études du 1<sup>er</sup> degré (CE1D) en 2<sup>e</sup> secondaire, *“l'intégration est loin d'être un long fleuve tranquille”*, constate amèrement Natalia. *“Ça vaut la peine de procéder à des intégrations, souligne-t-elle, mais cela reste difficile. Les mentalités changent... mais pas vraiment. Cela reste un combat de tous les jours”.*

Ainsi, en juin dernier, *“à la réunion de clôture de l'année scolaire, raconte Natalia, le titulaire de Juliette a présenté le fait qu'elle ait réussi le CE1D comme si c'était un cadeau que l'école lui avait offert. J'ai bondi parce que nous avons toujours dit que nous ne voulions pas de cadeau. Or, Juliette avait obtenu sa moyenne car elle avait plus de 50%”* dans chacune des matières évaluées (maths, français et néerlandais).

*“J'ai trouvé ça vache, confie, “blessée et déçue”, Natalia, d'autant que Juliette était présente à la réunion et que cela lui avait demandé beaucoup de travail et d'énergie et, surtout, qu'elle avait réussi son CE1D ! Cette école nous a aussi fait comprendre qu'en 3<sup>e</sup> secondaire le rythme allait être plus élevé, que cela allait être plus difficile,... Donc, clairement, on se demandait quelle était leur intention ou leur volonté de*

## 2069

### ENFANTS INTÉGRÉS

En 2013-2014, 2 069 enfants porteurs d'un handicap étaient, dans le cadre du décret Intégration, intégrés dans l'enseignement ordinaire. Au niveau du secondaire, sont impliquées dans ce processus 229 écoles ordinaires (sur 500) et 64 écoles spécialisées (sur 92).

continuer à accueillir Juliette". La famille a donc décidé de changer l'adolescente d'établissement en septembre.

#### "Les écoles n'ont pas le choix"

Jean-Jacques Detraux, psychopédagogue et professeur émérite à l'ULg et l'ULB, est le président du Centre d'étude et de formation pour l'éducation spécialisée (Cefes) (ULB), qui accompagne Juliette dans son intégration scolaire. "En fait, rappelle-t-il, les écoles n'ont pas le choix puisque la Belgique a ratifié la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Et dans ce cadre-là, les écoles doivent accueillir les enfants différents et faire des aménagements dits "raisonnables". Dans le cas de Juliette, tous les aménagements qu'on a eus en primaire devraient pouvoir se poursuivre mais aussi s'adapter et continuer dans le secondaire sans problème".

Pourtant, dans la précédente école secondaire de Juliette, "c'est comme si on leur avait demandé une montagne de choses à faire, se souvient la maman de la jeune fille, alors qu'il n'y avait pas tant que ça d'adaptations à mettre en place".

Pour suivre en classe, Juliette bénéficie de l'aide du Cefes. "Je suis la plume de Juliette lors des grosses interrogations et des évaluations certificatives", indique Aurélie Huyse, neuropsychologue et directrice adjointe du Cefes. "Le Cefes tient également régulièrement des réunions, auxquelles participe Juliette, pour répondre

aux questions des enseignants, etc.", complète le Pr Detraux. Pour le reste, Juliette travaille seule en classe, avec le support d'un ordinateur, "ce qui nécessite, précise Natalia, que les professeurs adaptent leur cours au niveau informatique ou lui fournissent une clé USB...". D'autres aménagements sont requis

comme privilégier l'oral à l'écrit et la qualité à la quantité, éviter les consignes en recto-verso, proposer des repères visuels, etc.

"Il y a dans toutes les classes des enfants qui ont des difficultés, reprend le Pr Detraux. Donc, si un professeur ralentit, utilise plus d'éléments visuels, etc., fatalement cela va profiter à tout le monde".

#### "Les profs acceptent mon handicap"

Aujourd'hui, Juliette se sent "beaucoup mieux" dans sa nouvelle école. "Les profs sont hyper sympas, ils acceptent vraiment mon handicap", se réjouit-elle. Quant aux élèves, "ils sont aussi très sympas, ils acceptent mon ordinateur et mes besoins. Ici, je ne me sens pas différente".

"En 30 ans, il y a eu une fameuse évolution" en terme d'intégration scolaire des enfants porteurs d'un handicap, observe Jean-Jacques Detraux. "Que ce soit en maternelles, en primaire ou en secondaire, il y a des écoles où il y a des ouvertures intéressantes. Evidemment, dans toutes les situations, ce n'est jamais un long fleuve tranquille."

Stéphanie Bocart

## "Les écoles doivent accueillir les enfants différents et faire des aménagements 'raisonnables'."

Pr DETRAUX (ULB-ULG)

# "Je veux montrer qu'on peut faire du théâtre même si on est handicapé"

Si Juliette est aujourd'hui en 3<sup>e</sup> année dans l'enseignement secondaire ordinaire, c'est au prix d'une volonté sans faille, de nombreux sacrifices et d'un soutien inconditionnel de ses proches, en particulier de ses parents, sa sœur jumelle et sa sœur aînée.

"Cela, les enseignants ne s'en rendent pas bien compte, estime Jean-Jacques Detraux, psychopédagogue, professeur émérite à l'ULg et l'ULB et président du Cefes (ULB), qui accompagne Juliette dans son intégration scolaire. On ne connaît aucun enfant comme Juliette pour lequel il n'y a pas un gros travail de consolidation à faire (après l'école) et puis d'organisation, de révision". Mais "c'est en fonction des objectifs, ajoute-t-il. Si on vise le CEB au niveau du primaire et une réussite dans le secondaire, cela demande ce travail, qui va avoir un impact sur toute l'organisation de la famille, la qualité de vie de la famille et du jeune".

Natalia, la maman de Juliette, confirme: "C'est toujours prenant après l'école. Par rapport à la scolarité primaire de Juliette, aujourd'hui, en secondaire, c'est la même chose... mais au carré".

Après les heures de classe, les après-midi de la jeune fille sont, en effet, plus que bien remplies: professeurs de maths et de langues; aide aux devoirs; logopède, ergothérapeute, kiné se relaient en semaine et le week-end pour aider Juliette tant du point de vue scolaire que médical. Sa maman, qui avait temporairement arrêté son activité professionnelle, a repris le travail en

tant qu'indépendante: "Cela me permet de gérer mon agenda, mais pas de travailler moins. Donc, je travaille parfois la nuit. Quand Juliette va à ses séances de thérapie, ma voiture devient mon bureau".

#### Une respiration

Le samedi après-midi, Juliette s'accorde toutefois le temps de participer à un mouvement de jeunesse. "C'est ma respiration. C'est le seul moment où je suis bien, où je suis heureuse, ressent-elle. Et le dimanche, bah !, je bosse, je bosse pour l'école".

Dans le cadre de son mouvement de jeunesse, Juliette fait du théâtre. "J'adore ça!", sourit-elle, les yeux brillants. "J'ai même déjà monté ma propre pièce de théâtre. Quand je joue, je suis à l'aise, je ne bégaie pas". Une passion que Juliette verrait bien se muer en avenir professionnel. Son rêve? Terminer sa 3<sup>e</sup> et sa 4<sup>e</sup> secondaire pour ensuite intégrer une école de théâtre. "Je déteste l'école; à cause de mon handicap, j'ai beaucoup plus dur", peste-t-elle. Avec la scène, "je veux montrer aux autres qu'on peut être devant la caméra même si on est handicapé".

Si on veut, on peut", affirme-t-elle.

A l'aube de la vie adulte de sa fille, Natalia confie: "Je ne suis pas inquiète pour Juliette car elle est extrêmement volontaire, elle est mature, elle ne lâche rien. Elle s'organise, elle gère son temps. Elle fera de belles choses, j'en suis sûre. Mais il faut qu'on lui fasse confiance. C'est la clé".

St. Bo

**"Juliette fera de belles choses, j'en suis sûre. Mais il faut qu'on lui fasse confiance. C'est la clé."**

**NATALIA**

La maman de Juliette

### 3 Questions à

**JEAN-PIERRE COENEN**

Enseignant et président de La Ligue des droits de l'enfant

#### **1 En quoi consiste le décret d'intégration de 2009 ?**

La Belgique a ratifié la Convention de l'Onu relative aux droits des personnes handicapées (2006), selon laquelle tous les enfants porteurs d'un handicap ont droit à une école primaire inclusive et à un enseignement secondaire. Pour répondre à la convention, la Fédération Wallonie-Bruxelles a donc favorisé l'intégration scolaire via le décret de 2009. Les enfants en situation de handicap sont inscrits dans un certain type de l'enseignement spécialisé en fonction de leur handicap. Pour permettre à ces enfants d'être intégrés dans l'enseignement ordinaire, la FWB leur permet de recevoir une aide, un accompagnement venant de l'enseignement spécialisé, à raison de quatre périodes par semaine.

**2 Davantage d'enfants pourraient-ils être intégrés au cours des cinq années à venir ? L'enveloppe pour l'intégration est fermée. L'objectif du précédent cabinet a été atteint : un peu plus de 2000 élèves. S'il fallait intégrer les 32000 élèves de l'enseignement spécialisé, il faudrait mettre beaucoup plus de moyens sur la table. Mais avec une enve-**

*loppe fermée, ne rêvons pas. Néanmoins, je pense qu'à terme, il va falloir condamner la Belgique pour non-respect de la convention internationale parce que le droit à l'école inclusive est un droit fondamental.*

#### **3 Qu'est-ce qui fait qu'une intégration scolaire réussit ou non ?**

En vertu du décret Missions (1997), toute école doit inscrire dans son projet éducatif ce qu'elle met en place pour accueillir les enfants porteurs d'un handicap. Or, il y a des écoles qui ne l'ont toujours pas fait ! Donc, s'il n'y a pas une volonté au départ, c'est clair que l'intégration ne va pas être possible ou, en tout cas, elle ne se fera pas dans de bonnes conditions. Tout projet d'intégration nécessite un moteur (la direction, l'équipe pédagogique). Mais si la pratique de l'école est de sélectionner son public année après année, les enfants en situation de handicap seront étiquetés "à sélectionner". Mais il y a des écoles ordinaires où ça marche, même s'il n'y en a pas beaucoup. Mais avec une enveloppe fermée, comment pourra-t-on permettre à de nouvelles écoles d'entrer dans des projets d'intégration ?

St. Bo.